

25 novembre 2015 :

Journée internationale **pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes**

Date internationale soutenue par l'ONU, le 25 novembre est l'occasion de rappeler qu'en France notamment, un viol est déclaré toutes les 40 minutes, qu'une femme meurt sous les coups de son compagnon (ou ex) tous les 2 jours et demi... Les violences sont multifformes : violences au sein du couple, mutilations sexuelles féminines, mariages forcés, violences au travail, viols et agressions sexuelles ou bien encore prostitution, toutes les données existantes (faits ou enquêtes) réalisées depuis plus de 10 ans révèlent que ces violences se caractérisent par leur ampleur et leur gravité. Tout le monde est concerné, et le syndicalisme aussi : un quart des agressions sexuelles déclarées dans l'enquête Cadre de vie 2007 (INSEE / OND) se sont produites au travail.

Ne pas rester isolées et rompre le silence !

Les violences sexistes au travail peuvent prendre plusieurs formes : harcèlement sexuel, agressions sexistes et sexuelles au sein du collectif de travail, des collègues ou des hiérarchiques, ou venant des usagers, de la clientèle. Les ambiances sexistes (réflexions, blagues, affichages, gestes...) en sont le terrain propice. C'est pourquoi la loi contre le harcèlement sexuel de 2012 impose aux employeurs d'agir contre ces ambiances. C'est pourquoi il est primordial que les équipes syndicales fassent appliquer cette loi !

Les violences envers les femmes provoquent un sentiment de culpabilité, la peur d'être rejeté-e par la famille ou par le groupe de pairs, la crainte de représailles : tout cela concourt au silence des victimes. Si les mentalités ont un peu progressé sur cette question, les entreprises ont encore du mal à entendre les conséquences, par exemple des violences conjugales sur le travail des salariées (absences, démotivation...). Peu d'employeurs mettent en place, notamment dans le cadre des accords égalité professionnelle, des mesures de protection et d'accompagnement des victimes de violences. Combien de salariées victimes harcèlement sexuel sont déplacées d'office, alors que le harceleur reste sur place ou connaît une promotion ? Il faut encore intervenir pour que la loi contre le harcèlement sexuel soit affichée, en plus d'être appliquée !

On retrouve ici de façon sous-jacente une représentation sociale de la sexualité où les femmes sont au service et à disposition des hommes. Les agressions sexuelles et les viols relèvent du droit pénal, les premières comme délits et les seconds comme crimes. On méconnaît, sous-estime trop souvent les conséquences psychologiques graves pouvant être invalidantes, parfois irrémédiablement, que ces agressions peuvent causer : rejet de son corps, repli sur soi, dévalorisation, perte de confiance, dépression récurrente, angoisse, peur de l'autre, peur de sortir, de travailler en présence d'hommes... qui détruisent la vie de certaines de ces femmes.

Pour l'Union syndicale Solidaires, la lutte contre les violences envers les femmes passe par la lutte contre le sexisme, et la promotion de comportements non sexistes. C'est pourquoi Solidaires appelle à participer à toutes les mobilisations unitaires qui se dérouleront dans le cadre de cette journée internationale.

Union
syndicale
Solidaires

Consulter nos parutions sur ce sujet :

<http://www.solidaires.org/Contre-les-violences-faites-aux-femmes-violences>

<http://www.solidaires.org/Fiche-no-25-Le-harcèlement-sexuel-en-7-questions-harcèlement>

Union syndicale Solidaires

144 bd de la Villette 75 019 Paris

www.solidaires.org - contact@solidaires.org



Appel unitaire

NOUS TOUTES CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Nous toutes injuriées, maltraitées, harcelées, discriminées pour notre genre ou nos orientations sexuelles, violentées, mariées de force, excisées, prostituées, violées,

Nous toutes contraintes à l'exil

Nous dénonçons la violence de tous ces maux, de tous ces mots, l'implacable réalité d'un monde hétéro patriarcal, exploiteur, oppresseur et faiseur de guerres

Nous, Femmes que les guerres et la faim, la sécheresse, les inondations ont jeté sur les mers et les routes au péril de nos vies

Nous dont les corps sont bafoués par les viols de guerre

Nous qui affrontons l'exil la peur au ventre tant les violences sont multiformes

Nous qui ne savons vraiment pas où nous allons et de quoi demain sera fait

Nous qui devons quémander l'asile du riche pays d'accueil et devons raconter encore et encore l'irracontable horreur...

Nous, Femmes contraintes de vendre notre corps pour survivre, ployées par la précarité et les difficultés

Nous enlevées, trafiquées, « dressées », pour satisfaire les envies des messieurs de nos villes ou campagnes et enrichir nos exploiters

Nous sur lesquelles les clients défilent mais ne seraient pas responsables

Nous livrées à toutes les violences d'un monde sans avenir.

Nous, Femmes qui supportons partout les sous-entendus, les injures, les attouchements,

Nous, qui subissons le harcèlement de nos collègues, de nos patrons, de nos maris ou de nos frères,

Nous, lesbiennes, bisexuelles ou trans, violentées moralement, physiquement violées en « correction » de notre genre et de nos orientations sexuelles,

Nous excisées, mariées de force,

Nous, frappées à mort par nos conjoints, concubins ou compagnons

Nous violées sans vergogne par nos proches ou des inconnus prédateurs...

La violence envers une seule d'entre nous est une violence envers toutes les femmes

Toutes et Tous ensemble contre les violences masculines!

Toutes et Tous ensemble contre cette domination !

Vous ne nous soumettez jamais ! Nous ne nous soumettrons jamais !

Nous exigeons :

☐ **pour toutes, et particulièrement pour les exilées, le droit à l'asile et à la sécurité, l'accès à la langue, le logement, le travail, l'accès aux droits à la santé et aux soins**

☐ **le vote de la loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel telle qu'adoptée par l'Assemblée Nationale le 4/12/13, qui devra être améliorée quant à l'accueil des victimes de la traite**

☐ **la satisfaction des exigences portées par les associations féministes de lutte contre les violences, toutes unies : notamment en transposant obligatoirement dans le droit français les mesures de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique dite Convention d'Istanbul ratifiée par la France en juillet 2014**

**Nous toutes, avec nos associations, syndicats ou partis,
proclamons notre unité et notre détermination
pour nous dresser, toujours et partout,
contre les violences faites aux femmes.**

(liste des signataires sur le site : www.collectifdroitsdesfemmes.org)